

L'opérateur immobilier de la mairie dans le collimateur

La Chambre régionale des comptes enquête sur Marseille Aménagement

Société d'économie mixte liée à la mairie qui en est l'actionnaire historique, Marseille Aménagement pilote depuis une dizaine d'années le dossier de la réhabilitation du centre-ville, la Zac de La Capelette, la mutation du quartier du Rouet... Autant dire que cette structure est ultrasensible et que le résultat du contrôle démarré en 2010 par la Chambre régionale des comptes, le premier depuis 1998, est attendu avec impatience et souvent inquiétude dans le monde politique marseillais. D'autant qu'il a été ouvert à la suite d'une crise qui a éclaté en 2009 : à l'époque, le conseiller communautaire Philippe Sanmarco qui venait d'en être élu président avait démissionné avec fracas, n'ayant pu obtenir le soutien de Jean-Claude Gaudin pour corriger des "dysfonctionnements graves" qu'il avait identifiés.

Initialement, les magistrats avaient prévu de réaliser deux contrôles, l'un portant sur le fonctionnement interne de Marseille Aménagement, l'autre sur les opérations de réhabilitation. Selon nos informations, les deux contrôles donneront finalement lieu à un rapport unique, qui devrait être rendu public d'ici le printemps. Une première lettre d'observations provisoires a toutefois d'ores et déjà été rédigée, portant notamment sur les questions de "gouvernance" et "d'analyse financière". La Provence a eu connaissance de ce document, annonciateur de fortes turbulences (1).

CHARLES BOUMENDIL, PATRON EN SOLO

Marseille Aménagement, l'outil d'un seul homme? C'est en tout cas le sentiment de la Chambre, qui pointe les trop larges compétences accordées à Charles Boumendil, directeur général depuis 2001. Soulignant certains "choix discutables du directeur général", elle regrette notamment que le conseil



Le Palais de la Glisse est un des nombreux chantiers confiés par la mairie à Marseille Aménagement. / PHOTO FRÉDÉRIC SPEICHER

d'administration n'ait pas de "possibilité de contrôle réel" et soit tenu "à l'écart des principales décisions".

LES DÉRAPAGES DES FRAIS DE RÉCEPTION

Les contrôleurs de la Chambre ont été passablement irrités par les frais de réception de Marseille Aménagement. Ils estiment notamment que deux factures sont "hors de l'objet social de la société". D'un montant de 8 000 euros,

la première concerne un cocktail pour 300 personnes organisé en 2008 au Palais du Pharo pour la remise de la Légion d'honneur à Charles Boumendil par Jean-Claude Gaudin. L'autre porte sur l'invitation de 130 personnes à la réception du Grand prix historique de Marseille. "Une manifestation consacrée aux voitures anciennes, dont le directeur général est un passionné", écrivent les magistrats. Montant des agapes, 13 000 euros!

LES RÉACTIONS FACE À LA LETTRE D'OBSERVATIONS PROVISOIRES

Dominique Vlasto, présidente de Marseille

Aménagement: "C'est le maire qui a demandé ce contrôle, parce qu'il se disait beaucoup de choses qui nous semblaient inexactes. Sur la lettre d'observations provisoires, je ne peux en dire plus, le travail de la Chambre est encore confidentiel."

Charles Boumendil, directeur général:

"J'attends le rapport définitif et je ne suis ni inquiet, ni satisfait, je prends les choses comme elles arrivent. Je ne vous dirai rien, sinon que les remarques de la Chambre ont fait l'objet de réponses."

Philippe Sanmarco, président 2008-2009:

"Les premières critiques de la Chambre confirment ce que j'avais dénoncé et son travail ne pourra pas rester sans conséquences. Le plus grave, c'est que le rapport de 1998 pointait les mêmes dérives et que le directeur général s'est assis sur les recommandations des magistrats. Attention toutefois à ne pas tomber dans le piège du bouc émissaire: la vérité, que j'ai indiquée à la Chambre lors de mon audition, c'est que Marseille Aménagement est sous la tutelle du cabinet du maire, son directeur est la créature émergée d'un système complexe..."

DES MARCHÉS PUBLICS SANS CONCURRENCE

En 2002, Marseille Aménagement a signé des conventions avec deux sociétés, ADEXI et la SCET, pour des prestations comptables et financières.

Bien que les montants de ces marchés soient très conséquents (270 000 euros en 2009), ils ont été renouvelés depuis sans passer par des appels d'offres. La Chambre invite donc la SEM à respecter les règles de la concurrence.

UN BANQUIER OCCULTE POUR LA MAIRIE

En analysant les relations financières entre Marseille Aménagement et la mairie, la Chambre a découvert que la première tenait en quelque sorte le rôle d'un banquier occulte pour la seconde:

"Les chiffres montrent que la Ville a emprunté par l'intermédiaire de sa SEM près de 26 millions d'euros sans que cela n'apparaisse dans ses propres comptes". Avantage de ce qui est qualifié de "portage financier"? Masquer la réalité de la dette de la collectivité.

Fred GUILLEDOUX

(1) En fonction des explications fournies par les responsables de Marseille Aménagement, il est toutefois possible que certaines des remarques de la Chambre ne soient pas retenues dans le rapport final.